

Prendre de la hauteur de vue sur la finance et le patrimoine. De meilleures décisions en toute indépendance.

FINANCES ET RSE (ISR)



Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
FINADOC et ACTIONNAL sont deux marques de COSALE, SAS au capital de 30 000 €. RCS 513 969 642
TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 email: contact@finadoc.com web: www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le N° D11/865 auprès de la CNCIF, association agréée par l'AMF ORIAS N° 11 062 831 (CIF, courtier en assurances, intermédiaire en opérations de banque). Responsabilité civile professionnelle : AIG

FINANCES ET RSE (ISR)

Les crises financières et la volatilité sur les marchés conduisent les investisseurs à plus de prudence, et plus de responsabilité sur leur choix en matière de placement. Les investissements socialement responsables existent depuis longtemps mais dans une époque où la finance semble déréglée, une préférence accrue va vers les fonds éthiques.

Le concept de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) signifie essentiellement que celles-ci décident de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement. Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et, plus généralement, de toutes les parties prenantes qui sont concernées par l'entreprise mais qui peuvent, à leur tour, influer sur sa réussite (...) Bien que leur responsabilité première soit de générer des profits, les entreprises peuvent en même temps contribuer à des objectifs sociaux et à la protection de l'environnement, en intégrant la responsabilité sociale comme investissement stratégique au coeur de leur stratégie commerciale, de leurs instruments de gestion et de leurs activités ».

Une entreprise responsable est une entreprise soucieuse de sa performance, de sa croissance et de sa rentabilité, dont les dimensions environnementales et sociales de ses activités sont clairement intégrées à sa stratégie et qui veut travailler en prenant en compte les nouvelles attentes de ses « parties prenantes » : clients, salariés, fournisseurs, actionnaires et société civile.

La dénomination ISR, investissements socialement responsables, une sousbranche de la RSE, est la partie concrète en investissements financiers. De manière opérationnelle, l'investisseur particulier pourra soit choisir des actions (ou des obligations) répondant à des critères de RSE, ou une gestion collective (opcvm) qui appliquera pour elle-même et pour ses supports d'investissements des entreprises RSE. Les opcvm peuvent être classés en 4 catégories :

- 1. les fonds dits « best-in-class », ne sélectionnent que les entreprises obtenant les meilleures évaluations extra-financières dans chaque secteur d'activité. Cette méthodologie représente 95% des fonds sur le marché français ;
- 2. Les fonds d'exclusion, de par leur appellation, éliminent les émetteurs dont les activités sont considérées comme portant atteinte à l'éthique de ceux qui constituent le fonds : l'armement, l'alcool, le tabac, les jeux, etc.

- 3. Les fonds thématiques sélectionnent des entreprises appartenant soit au même profil ou au même secteur d'activité comme l'énergie renouvelable, l'eau, l'agriculture bio, soit à la même thématique telle que le vieillissement de la population.
- 4. Les fonds solidaires et de partage financent des projets à vocation sociale et environnementale, proposés par des associations ou des entreprises.

Même si la performance n'est pas le but recherché par les investisseurs souhaitant ces types d'investissement, précisons que selon les promoteurs de ces fonds éthiques (banques, sociétés de gestion), les performances seraient meilleures (ce n'est pas anormal), mais sur le long terme, ou lors de crises financières, la corrélation aux marchés traditionnels reste très forte. Donc les baisses sont quasiment aussi prononcées.

Est-ce que l'action individuelle et personnelle de choisir des entreprises, des opcvm ISR a un impact sur les marchés financiers dans leur ensemble ? Clairement non. Est-ce utile pour soi ? Pour se donner bonne conscience, oui. Acheter un fonds sur la thématique de l'eau ou des infrastructures par exemple, reste spéculatif : les investisseurs achètent ce qui semble porteur, et revendent quand la plus-value est faite. Il faudrait pouvoir investir avec un délai minimum de 5 à 8 ans sans revente possible (sauf exception). Les fonds solidaires peuvent avoir du sens. Les fonds d'exclusion sont difficilement contrôlables (tant les fournisseurs sur l'armement, les jeux... sont nombreux). Quant aux fonds "best-in-class", les sous-jacents actions ne sont pas forcément éthiques (la bonne gouvernance, la transparence ne sont pas des gages d'éthique).

Dans notre démarche en finances, même si nous sommes très attachés à l'éthique en finance, il est préférable d'acheter des placements que l'on comprend, non spéculatifs (ou le moins possible), sans effet de levier, avec des gérants connus, notés, audités, contrôlés. L'idée est de réduire les risques à défaut de pouvoir les rendre inopérants.